

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mars 2023

---

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES  
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET  
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 591

présenté par

M. Dragon et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 1ER D**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le rapport détermine aussi comment la France peut atteindre un objectif de capacités installées de production industrielle d'hydrogène par électrolyse de 6,5 à 8 gigawatt d'ici 2027. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le groupe Rassemblement national soutient les efforts pour développer la filière hydrogène.

Il estime pourtant que le développement de la production d'hydrogène par électrolyse doit faire l'objet d'une réflexion approfondie au Parlement et d'une loi spécifique, non d'un simple alinéa au détour d'un texte consacré au nucléaire.

A défaut, cet amendement a donc pour objet de prendre en compte les ambitions françaises en matière d'hydrogène qui étaient celles de Marine Le Pen lors de la campagne présidentielle.